

9190033
Mairie de Brive-la-Gaillarde
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025/2007
Le Maire de Brive a prescrit l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Brive qui vise à apporter des corrections et clarifications au règlement écrit, à réajuster la progressivité des règles et à corriger quatre erreurs matérielles sur la carte patrimoniale.
Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné Monsieur Jérôme SAGNE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre CORSIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera en mairie du lundi 16 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Brive, pendant la durée de l'enquête. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Brive : www.brive.fr ou depuis un poste informatique mis à disposition à la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Brive les :
- lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00
- mercredi 2 juillet 2025 de 13h30 à 17h30
- jeudi 17 juillet 2025 de 13h30 à 17h
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête papier, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site internet de la ville de Brive ou adressées par mail (enquetepublique.spr@brive.fr) ou par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Brive - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°2 du SPR - Place Jean Charbonnel 19100 Brive-la-Gaillarde).
Toute personne pourra, sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Brive.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées sous un délai de 30 jours. Une copie sera déposée à la mairie de Brive pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze par le Maire de la commune de Brive.
Les demandes d'information relatives au dossier peuvent être adressées à la Mairie de Brive - Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Planification territoriale - Hôtel de Ville - BP 60433 - 19312 Brive Cedex.

9190142
COMMUNE DE PERPEZAC LE BLANC
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de PERPEZAC-LE-BLANC (Corrèze)- arrêté du 12 juin 2025
Projet d'achat d'un chemin public au lieu-dit La Bertrandie
Enquête publique du 07 juillet au 21 juillet 2025 inclus.
Consultation du dossier en mairie : L M M J V 9h-12h30 et 13h30-17h
Permanence du Commissaire-Enquêteur, Monsieur Francis ARNAUD :
Le 11 juillet de 9h à 12h

DISSOLUTIONS

28-01190023

Dénomination : **LES P'TITS RUISSEAUX.**
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 112 000 euros.
Siège social : 465 route de la Flotte - Lieudit La Flotte - 19230 BEYSSENAC. - 891 553 992 RCS de BRIVE.

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'AGE en date du 13 mai 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 mai 2025. Madame Sylvie BORDE-NAVE, demeurant 465 route de la Flotte - Lieudit La Flotte - 19230 BEYSSENAC a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse ou doit être envoyée la correspondance.
Modification au RCS de BRIVE.

Pour avis

CLÔTURE DE LIQUIDATION

27190126

LFM
SCI au capital de 1000 €
12 rue Jean Baptiste Bardinal
19240 VARETZ
832418107 RCS Brive-la-Gaillarde

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/06/2025, les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur Mme GORSKI LUCILE, 10 rue du pré Poma, 19360 COSNAC, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Brive-la-Gaillarde.
Pour avis

9190363
CORREZE
Habitat
L'habitat au cœur des projets

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
OPH CORREZE HABITAT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE
9 avenue Alsace Lorraine
19015 TULLE
Tél : 05 55 29 95 04
SIRET 27192721200024

Référence acheteur : 25060177
L'avis implique un marché public.
Objet : Réhabilitation thermique de 5 logements résidence Les Etangs à Marcellac la Croisille P0177
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - Menuiseries extérieures et intérieures
Lot N° 02 - Ravalement
Lot N° 03 - Plâtrerie Peinture
Lot N° 04 - Chauffage vmc
Lot N° 05 - Electricité
Lot N° 06 - Réfection des pièces humides
Lot N° 07 - Désamiantage
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Dépôt dématérialisé : Actif
Remise des offres : 21/07/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/06/2025
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

9190227
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MAIRIE DE BRIVE

M. Frédéric Soulier - Maire
Place Jean Charbonnel
BP 60433
19312 Brive
Tél : 05 55 92 39 39
SIRET 21190310900018
Référence acheteur : 2025 05 06 1207
L'avis implique un marché public
Objet : Création d'un bâtiment de stockage indépendant pour le Rucher Ecole au parc des Perrières de Brive.
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Lot N° 1 - n°1 - VRD / Gros Ceuve
Lot N° 2 - n°2 - Charpente bois / Bardage
Lot N° 3 - n°3 - Couverture
Lot N° 4 - n°4 - Menuiseries extérieures / Serrurerie
Lot N° 5 - n°5 - Electricité
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Dépôt dématérialisé : Actif
Remise des offres : 09/07/25 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 16/06/2025
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

9190144
COMMUNE DE PERPEZAC LE BLANC
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de PERPEZAC-LE-BLANC (Corrèze)- arrêté du 12 juin 2025
Projet d'achat d'un chemin public au lieu-dit La Combe
Enquête publique du 14 juillet au 28 juillet 2025 inclus.
Consultation du dossier en mairie : L M M J V 9h-12h30 et 13h30-17h
Permanence du Commissaire-Enquêteur, Monsieur Francis ARNAUD :
Le 22 juillet de 14h à 17h

Les Experts
by ALC Régie

L'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest
par les équipes d'ALC Régie / PMSO

Destination Santé

Le jeûne intermittent, entre bons points et mises en garde

Il lui arrive de le prôner... Diététicien-nutritionniste en Charente-Maritime, Nicolas Aubineau reçoit notamment des sportifs à qui il peut recommander le jeûne intermittent. « Cela correspond à une privation volontaire de s'alimenter sur une période en général de 16 heures voire de 24 heures », expose-t-il. « Ce peut être entre le dîner et le déjeuner (ou goûter) du lendemain ou entre deux dîners ». Et de préciser : « en revanche, l'on continue de s'hydrater ».

Quant aux buts recherchés, ils sont de plusieurs ordres. « Il s'agit de soutenir le travail des éboueurs de notre corps que sont notamment le foie, les reins, les intestins et encore le côlon », indique-t-il. Chez un sportif, Nicolas Aubineau peut donc le préconiser dans des périodes de récupération, « un ou deux jours qui ne se suivent pas, par semaine ». Et pas toutes les semaines. Dans la littérature scientifique, le jeûne intermittent a aussi fait l'objet d'études dans la perte de poids. Avec des résultats semble-t-il, discutés. En 2022, l'Inserm rapportait que ce type de régime « n'était pas plus efficace que d'autres », sur ce plan. L'Institut de Cardiologie de Montréal exposait de son côté en 2024, « des résultats significatifs ».

Dans tous les cas, prévient Nicolas Aubineau, comme c'est le cas pour tous les régimes, « il ne s'agit pas de se lancer dans celui-ci, en présence de troubles du comportement alimentaire ou si l'alimentation est volontiers 'junk food' ». Non, celle-ci doit être « équilibrée, avec une pratique régulière d'activité physique », complète-t-il. Et de prôner notamment l'importance du fait-maison, ce qui limite l'absorption d'aliments transformés.



Creative-House-shutterstock